

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

23/01/27

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 05683

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RACHIDA

Prassana

Date de naissance : 05.07.1960

Adresse : /

Tél. : 06.61.21.72.67

Total des frais engagés : 12.60

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26.01.2022

Nom et prénom du malade : DRIOLLET Khadija

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Affection digestive

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
20/09/2022	91		300,00	Mohamed CHAHAD, praticien en radiologie générale, 0524 26 86 74, 26/09/2022

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DU PAYS ROUENNAIS	06/01/22	3.12,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	22/03/22	ps.t. 650	650 DT

INPE Biologiste: 097167290

INPE Laboratoire: 09306A&46

AUXILIAIRES MÉDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411 B G 21433552 00000000 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Mohamed CHAHIR

OMNIPRATICIEN

ECHOGRAPHIE GENERALE

Diplômé de l'Université de Paris

Electocardiogramme

Traitement de la Douleur

Agréé Pour Permis de Conduire

74, Bd. Mohamed El Hansali
(Ex. Rue Cdt Provost) - Ancienne Médina
CASABLANCA - Téléph. : 0522.26.86.74

Tél./Fax : 0522.26.12.39

E-mail : chahir.med@hotmail.com

الدكتور محمد شهير

الطب العام

حاوز على شهادة الفحص بالصدى

بكلية الطب بباريس

علاج الآلام

مرخص اعطاء الشهادة للقدرة على السيارة

74، شارع محمد الحنصالي (سابقا زنقة

الكمتدار أبوروقو) - المدينة القديمة

دار البيضاء - الهاتف : 0522.26.86.74

الهاتف / الفاكس : 0522.26.12.39

Casablanca, le

20 - 9 - 2022

دار البيضاء ، في

DRIOUICH Khadija



28.20 + ~~Salpidate~~
 27.60 - ~~1 - epi x 201~~
 27.60 - ~~Normal 200~~
 27.60 - ~~1 - p x 51~~
 46.80 + ~~Tri medat~~
 27.60 + ~~1 sachet x 21~~
 27.60 + ~~Bretilac Forte~~
 27.60 + ~~of gelule / x 100~~
 31.80 + ~~Depurathor~~
 1 caisse ~~x 100~~
 - ~~Ezriem 20~~
 - ~~1 gelule /~~

Dr. Mohamed CHAHIR
 Omnipraticien
 Echographie générale
 Rue Mohamed El Hansali AM
 Casablanca
 Tel: 0522.26.86.74

١٥٠ ملغم

ترميبد

ترميبيوتين



حبوب لتحضير الشراب

كيسا

20

عن طريق الفم

PHARMAT 5

LOT : 1280
PER : 06-27
P.P.V : 45 DH 90

Intellicaps[®]

TECHNOLOGY

1000 x plus de bonnes bactéries vivantes

Bacilac[®] forte

L. rhamnosus GG - Bb lactis

30 gélules végétales de 265 mg

Bacilac Forte est un probiotique qui contient deux types de bactéries naturellement présentes dans la flore intestinale.

Bacilac Forte favorise une bonne digestion et stimule notre flore intestinale après une thérapie prolongée d'antibiotiques.

Bacilac Forte est recommandé dans tous les cas où la flore intestinale a besoin d'un coup de pouce : ballonnements, flatulence, selles molles...

PPC : 137 DH 00

Fabricant : Sigmar Italia S.p.A
Via Sombreno 11
24011 Almè (BG) Italie


VÉSALÉ PHARMA
Microbiotic Solutions

Rue Louis Albert, 9 - 5310 Nivelles Sur Meuse Belgique

SULPIDAL®

Supiride

50 mg

ULPIDAL® 5

10 gélules



118000180609



Voie orale

SULPIDAL®

Su
piride

50 mg

SULPIDAL® 50 mg

20 gélules



6 118000180609



Voie orale
20 gélules



ORDONNANCE

Com

29.22

A

Le

Docteur Mohamed CHAHIR
Omnipraticien
Echographie générale
74, Rue Mohamed el Hansali AM
Tél 0522 26 86 74 Casa

DR Khadija

Calprotectine



Docteur Mohamed CHAHIR
Omnipraticien
Echographie générale
74, Rue Mohamed el Hansali AM
Tél 0522 26 86 74 Casa



LIAB

المختبر الدولي للتحليلات الطبية
LABORATOIRE INTERNATIONAL D'ANALYSES BIOMÉDICALES

Casablanca le, 22-09-2022

FACTURE N° 000262125

Nom, Prénom du patient : Mme KHADIJA DRIOUICH

Date de l'examen : 22-09-2022

Type d'examen : Examen biologique

Demande N° : 2209220089

Médecin demandeur : Dr Mohamed CHAHIR

Récapitulatif des analyses

<i>CN</i>	<i>Analyse</i>	<i>Val</i>	<i>Clefs</i>
9106	Forfait traitement autre échantillon Calprotectine	B0	B HN
		-	

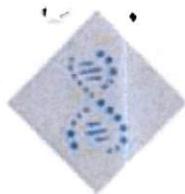
Total des BHN : 650

Montant total en chiffre : 650DHS

Montant Total en lettres : six cent cinquante dirham

Opération bénéficiant de l'exonération à la TVA sans bénéfice du droit déduction conformément à l'article 91-VI-1° du Code Général des Impôts.





LIAB

المختبر الدولي للتحاليلات الطبية

LABORATOIRE INTERNATIONAL D'ANALYSES BIOMÉDICALES

COMPTE RENDU D'ANALYSES

Medecin Prescripteur : Dr Mohamed CHAHIR

Spécialité : Médecine générale

Adresse :

Correspondant :

Edition du: 23-09-2022 à 17:40

Dossier N° : 2209220089 –

MME KHADIJA DRIOUICH

Né(e) le : 28-05-1968

Prélevé : interne le 22-09-2022

à 10:00

Analyses	Résultats	Intervalles de référence	Antériorités
----------	-----------	--------------------------	--------------

BIOCHIMIE DES SELLES

Calprotectine :

(Selles – Technique immunologique à l'or colloidal /
BULHMAN)

<30.00 µg/g

1- Interprétation des résultats : Distinguer une maladie organique d'une maladie gastro-intestinale fonctionnelle=

– < 80 µg/g : Valeurs non inductives d'une inflammation au niveau du pas d'inflammation du tractus gastro-intestinal. Il est peu probable que les patients présentant de faibles niveaux de calprotectine nécessitent des procédures invasives visant à déterminer la cause de l'inflammation.

– 80-160 ug/g : Ces valeurs ne sont pas directement révélatrices d'une inflammation active exigeant un suivi thérapeutique immédiat par des tests invasifs. Cependant, la présence d'une inflammation ne peut pas être exclue. Il est recommandé de réévaluer les niveaux de calprotectine fécale après 4 à 6 semaines pour déterminer l'état d'inflammation.

– >160 µg/g : Ces valeurs indiquent une infiltration de neutrophiles dans le tractus gastro-intestinal ; ceci peut signaler la présence d'une maladie inflammatoire active. Des procédures de recherche supplémentaires et appropriées menées par des spécialistes sont suggérées pour obtenir un diagnostic clinique global.

2- Interprétation des résultats en cas de suivi d'une MICI (maladie inflammatoire chronique de l'intestinal)=

– <100 µg/g : Ces concentrations peuvent indiquer de façon fiable des patients à faible risque de rechute clinique, en rémission endoscopique et chez lesquels des procédures endoscopiques invasives peuvent être évitées.

– 100-300 µg/g : Ces concentrations peuvent indiquer la nécessité d'un contrôle plus étroit au cours de la période suivante avec pour objectif l'évaluation des tendances évolutives de la maladie.

– >300 µg/g : Ces concentrations doivent conduire à la répétition du test et, si les valeurs élevées se confirment, à la réalisation d'investigations supplémentaires doivent être mises en œuvre.

Les examens rendus sous accréditation sont identifiés par le symbole [*]. il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation du LIAB sauf reproduction intégrale du compte rendu des résultats.

Demande validée biologiquement par : Prof IDRISI LARBI



Page 1 sur 2

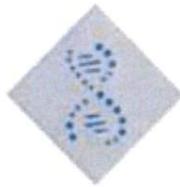
Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi : 7h30–18h30/Samedi et jours fériés :

7h30–13h00

Angle Bd Abdelmoumen et rue arrachati, Casablanca – Maroc; **Tel** : +212(0)5 22 42 39 60/55; –**GSM** : 06 61 85 78 48
site web :www.liab.co.ma**Email**:contact@liab.ma

IF : 50367069 ; **CNSS** : 2783061 ; **Patente** : 36341724 ; **N°ICE** : 002863495000067 ; **INPE Biologiste** : 097167290 ;

Prélèvement à domicile sur RDV



LIAB

المختبر الدولى للتحاليل الطبية

LABORATOIRE INTERNATIONAL D'ANALYSES BIOMEDICALES

Dossier N° : 2209220089; MME KHADIJA DRIOUICH ;
Né(e) le : 28-05-1968

Page 2 sur 2

Horaires d'ouverture

Lundi au vendredi : 7h30–18h30/Samedi et jours fériés : 7h30–13h00

Angle Bd Abdelmoumen et rue arrachati, Casablanca – Maroc; Tel : +212(0)5 22 42 39 60/55; –GSM :06 61 85 78 48– Email:
contact@liab.ma

Site Web :www.liab.co.ma–IF :40432071–ICE :001663876000025–CNSS :8844103–Patente :34720627–INPE :107159782

Prélèvement à domicile sur RDV